



Commune de Chevilly

Administration communale
Rue du Collège 2 – 1316 Chevilly
Tél : 021 861 45 40 – commune@chevilly.ch

Demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

n° 2025-0004 (à laisser blanc, s.v.p.)

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP.

Affichage au pilier public du 28 mai au ... 27 juin 2025.

Le dossier peut être consulté durant le délai de publication au bureau communal, Rue du Collège 2, le lundi de 17h30 à 19h (ou sur rendez-vous).

PROPRIETAIRE

Nom, prénom : Poncet Philippe
Adresse : La Condémine 2
NPA, localité : 1316 Chevilly
Téléphone et e-mail : 079 200 76 87 philippe.poncet@mac.com
N° de parcelle(s) : 94
N° ECA : 100
Situation, rue et n° : La Condémine 2

ARBRE(S)

Nombre d'arbre(s) : 1
Essence(s) : Sapin
Hauteur 1^{re} branches : 220 cm
Ø à 100 cm du sol : 60 cm
Hauteur sommet : environ 30m
Âge : Inconnu
Etat sanitaire : Partiellement sec
Motif de l'abattage : Partiellement sec

Compensation : Identique

LIEU ET DATE : Chevilly, 17.05.2025

SIGNATURE
DU PROPRIETAIRE : 

Documents à joindre obligatoirement au dossier :

1x Formulaire de demande de dérogation à la conservation du patrimoine arboré

2x Extrait du cadastre avec indication de tous les arbres présents sur la parcelle, précision sur le(s) arbre(s) concerné(s) et indication de l'emplacement de la(des) plantation(s) compensatoire(s)

2x Photographie(s) du(des) arbre(s) concerné(s)

Réception par la Commune :
(à laisser blanc, s.v.p.)

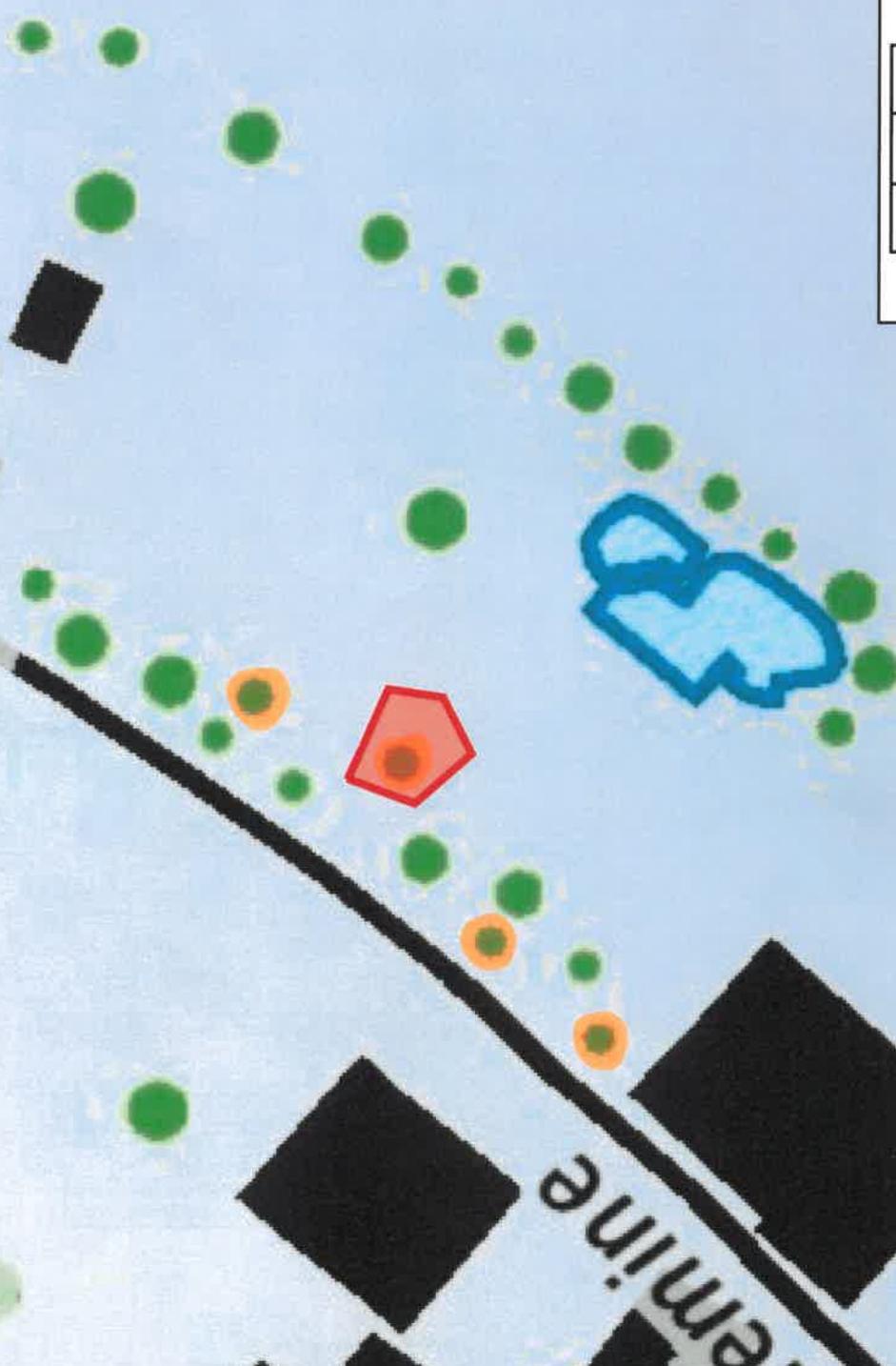
REÇU LE 19 MAI 2025

Préavis de la Municipalité

Dans sa séance du 26 mai 2025, la
Municipalité de Chevilly a préavisé favorablement
l'abatage et la compensation (plantation
identique) tel que décrite, dans un délai
d'un an. Le dossier est à dispatcher au Greffe



La Condémine



0 5 10 15m
Scale 1: 500
Printed on 5/17/2025, 9:46 AM
<https://s.geo.admin.ch/9ihksw3airqv>

